



La Feuille info

139 septembre 2021

Compte Rendu Audio du 9 septembre 2021

Organisations Syndicales présentes : CGT (Sabine BLANC, Lidwine AUBOEUF), SOLIDAIRES (Christophe ROUILLER, Marthe MONZIE, Valérie REDON), UNSA (Isabelle PETREAU), CFDT (Yan MICHEL), FO (Nassima ZAIDI)

Pour la DDFiP : Franck LEVEQUE, Jérôme LANZINI.

Situation sanitaire

Taux d'incidence en 71 bon. Palier stable.

Pas de Trésorerie hospitalière en milieu hospitalier => pas de consignes pour les personnels. Consignes générales s'appliquent. Nouvelle dotation de masques en cours. Veiller aux approvisionnements en gel, etc. 1 cas COVID avéré d'un nouvel agent à son retour de vacances mais pas de situation préoccupante particulière.

Mise en ligne des dernières consignes concernant le travail au bureau.

Télétravail

ULYSSE national : convention signée, à décliner au plan local + aspect financier à/c du 01/09 => paiement au 1^{er} trim 2022 avec effet au 01/09.

Régime de droit commun depuis le 01/09 => recensement dans SIRHIUS => Régulier ou fluctuant ou les 2. Entretien individuel avec chaque télétravailleur après communication à toute l'équipe.

Personnels fragiles : au sens de la réglementation. Si souhaite revenir => décision médicale ; conséquences : échanges des agents avec le médecin de prévention ou leur médecin. Aucune pression pour les faire revenir, mais s'assurer qu'ils ont bien une activité 5 jours chez eux.

Toujours Autorisation d'Absence pour les besoins en vaccination.

FO : quid de l'esprit ? Télétravail doit-il continuer à se développer ? Quels retours sur le télétravail ? Procédure allégée => retour sur des refus ? Donc pas de dépôt de demande dans SIRHIUS ? => Quelle visibilité ?

DDFiP : importance sur la transition du processus. Intervention auprès de chef de service sur les besoins de quantification => saisie dans SIRHIUS

Question du télétravail « sauvage » => à/c 15/09 croisement avec les effectifs => difficulté à quantifier => 300 agents avant, mais 150 en aout et au 1^{er}/09.

Mais pas de refus porté à ma connaissance.

Toujours favorable, correspondant à la reconfiguration du réseau, sinon on ne serait pas en phase avec l'expression de la société. Mais il faut que ce soit maîtrisé dans le cadre du collectif de travail => répartition équitable des charges de travail, choisir des tâches spécifiques pour les jours télétravaillés et les jours en présentiel => + plus grande mobilité fonctionnelle au sein des équipes.

SOLIDAIRES : protocole éligibilité inchangée sauf agent nomade ? Télétravail éligible ou pas.

DDFiP : ne peut pas répondre ne l'état. Prend note de la question.

CGT : confusion née de la situation liée au confinement : personnels nomade positionnés sur des missions « télétravaillable » : campagne IR, FDS etc.

Mais en situation « normale » les agents « nomades » ne sont pas télétravailleurs.

DDFiP : constat qu'il y a pu avoir une querelle de stats entre DDFiP qui a conduit à compter ces personnels en « télétravailleurs ».

On revient au droit commun : va apporter une réponse claire sur ce point.

FO : besoin de retours => pas les mêmes tâches et pas de la même façon => changements fonctionnels et organisationnels au sein des équipes.

DDFiP : GT des chefs de poste, d'encadrant à prévoir. Guide en cours de rédaction à la DG.

Agenda social :

Comité Technique Local initialement prévu le 7/10 consacré au seul NRP 2022 en présentiel mais décalé (éventuellement au 14/10) mais présentiel pas garanti (pas de salle disponible).

CHST en distantiel à organiser en octobre : date pas encore précisée.

Préalablement GT sur la fiche de signalement : formalisme, circuit.

CGT : problématique du SIE de Montceau abordée (plus de chef de service + un cadre A qui fait ce qu'il peut + grande implication des agents qui sont en support au cadre présent + grande inquiétude quant à la fusion à venir des sites de Paray et Charolles).

DDFiP : en a bien conscience mais pas de candidats, bien pris note.

CGT : interroge sur l'attractivité d'un tel service et questionne sur le ressenti des cadres dans la perspectives des regroupements futurs.

L'accueil des arrivants s'est bien passé, jauge, scindé en 2 sessions : journée appréciée des personnels.

Au niveau des effectifs : 14 contractuels + 2 PACTE : jury de recrutements ont commencé + arrivées espérées pour novembre ou décembre.

Visites prévues des sites concernés par le NRP en 2022 + entretien individuel : début octobre pour communiquer autour des nouvelles affectations + arrivées dans les nouvelles structures.

Situation compliquée sur le front des chefs de services : intérim de postes qui seront fermés au 01/01/2022 + situation de l'intérim de Chalon Municipale (congé maladie de la titulaire) + SIE de Montceau.

Prochaine vague au 01/01/2022 : espère un vivier beaucoup + large, notamment des lauréats récents.

SOLIDAIRES : rappels de vacances de poste ?

DDFiP : ne pas confondre avec les temps partiels.

56 déjà connues, mais 14 contractuels + 1 PACTE

Appel des listes complémentaires mais pas de connaissance de la dotation pour le 71.

Crédit auxiliaires consommés en totalité.

Engagement d'être le plus équitable possible + « profondeur » du mouvement différente pour le B et les C + souci de la transparence.

Mais suscite plus de mécontentement qu'autre chose => communication « loupée ».

Nécessité de + communiquer sur les modalités.

Mais si trop de tension => on ne le diffusera pas, ou autre type de tableau à prévoir.

Recentrage sur la notion de « vacance » définies par la DG.

FO : on n'est pas en vacance à Pierre-de-Bresse, ou dans d'autres postes. Ou alors on parle de cumul.

DDFiP : « si on est à côté de la cible, on ne tire plus ».

Situation économique du département

CA comparé 1^{er} semestre 2021/2019 : +3%. Situation contrastée selon les secteurs : culture, agriculture, restauration etc.

220 millions de FDS : 13 000 d'entreprises concernées

Sortie de crise : FDS prorogé jusqu'au 30/09 + seuil-15% du CA.

Extension du dispositif « coûts fixes » (traité par la DGE) : plus de seuil, plus de rapidité de traitement, traité nationalement, mais crainte de l'engorgement de dossier pas toujours bien monté par le sollicitant, notamment quand il s'agit de petites entreprises.

Comité de veille économique : l'ensemble des intervenants (medef, CCI, etc.) remercient publiquement les services de l'Etat et particulièrement ceux de la DGFIP : formalisera sur ULYSSE 71.

Situation budgétaire de la DDFiP 71

Plan de relance : « relamping » à Mâcon + fenêtres de la DDFiP + devis pas encore établis pour Charolles + DISI s'occupe du câblage informatique de la DDFiP.

Budget participatif : ça consiste à réserver au sein de notre budget, une somme pour promouvoir des projets pour le 71. Démarche innovante en matière de consommation de crédit (pour autre que les dépenses habituelles de fonctionnement)

Réseau sollicité et pas mal de retour avec panoplie très large de propositions.

Comment faire la sélection des projets à mettre en œuvre.

SOLIDAIRES : quelle part ? Amputation de la mission du CHSCT ?

DDFiP : environ 2% de la DGF. Sans incidence sur le budget CHSCT. Répondre aux propositions des agents.

Alain SENAILLET : dépenses complémentaires (achat de mobilier urbain pour pouvoir manger à l'extérieur par exemple)

DDFiP : démarche d'éco-responsabilité,

CGT, SOLIDAIRES, CFDT souhaitent échanger avec leurs CE avant de répondre.

DDFiP : réponse souhaitée **avant le 15/09**

FO, UNSA participera.

Questions diverses :

SOLIDAIRES : demande d'équipement en casque audio.

DDFiP : demande reçue.

Alain SENAILLET : équipement relativement coûteux, exemple du CSB qui est très équipé mais utilise peu. Nécessité d'associer au budget général et pas au CHS.

DDFiP : Donc réponse oui à priori, mais avec condition d'utilisation, et sur le budget général.

UNSA : point sur la restauration collective en 71

DDFiP : sujet qui tient à cœur. Fermeture de Charolles pas appréciée du tout.

Charolles : fréquentation un peu limitée. Densification attendue mais pas le temps laissé à la DDFiP pour s'organiser.

Une OS est montée au créneau au niveau national => *ordre* donné à la DDFiP d'attribuer des tickets restaurants => deuil de Charolles => profonde amertume : solution palliative auprès pu être trouvée.

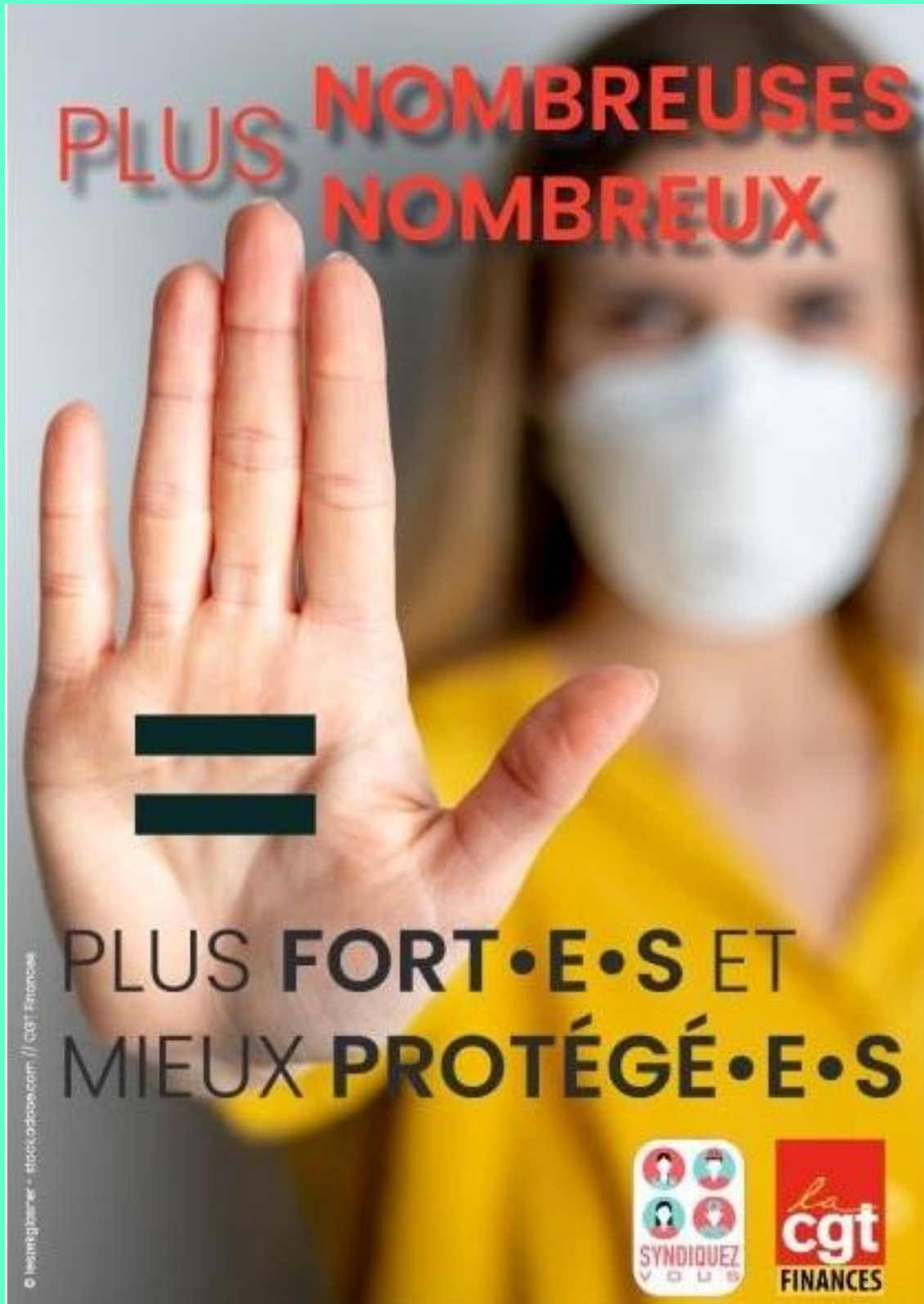
Chalon : gestionnaire dévoué, et leçon apprise de l'attribution de tickets restaurant. Avances de fonds réalisées pour soutenir + utilité sociale avérée

RESCAM : présidente du RESCAM + autres instances

Pour Mâcon, restau inter administratif, reprise correcte : les agents apprécient grandement + acquis social important. Gestion compliquée et lourde charge qui peut être vite décourageante.

En cas de perte d'un restaurant il n'y a pas de garantie de l'automatisme d'une attribution en remplacement par des tickets restaurant. Restauration collective perdue jamais remplacée par les tickets restaurants
Propose son aide à Chalon.

DDFiP : grande attention porté à ce sujet.



**PLUS NOMBREUSES
NOMBREUX**

=

**PLUS FORT•E•S ET
MIEUX PROTÉGÉ•E•S**

© lesmktgparner - stock.adobe.com // CGT France

**SYNDIQUEZ
VOUS**

**la
cgt
FINANCES**